

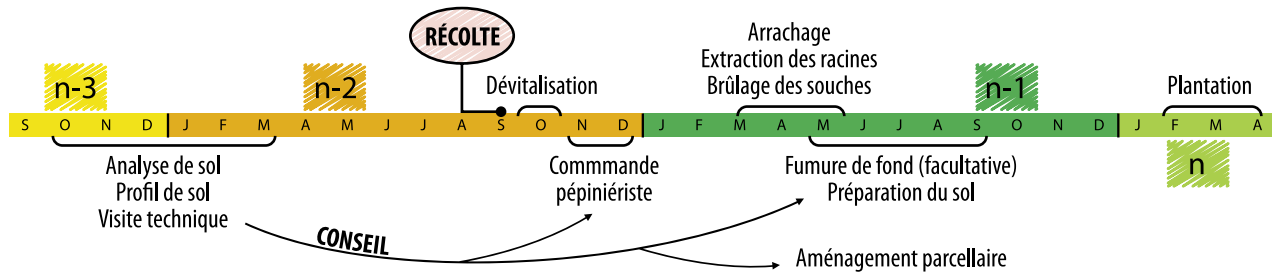
■ PLANTATION

OBJECTIF :

- Assurer la pérennité des exploitations et du vignoble (pourcentage de réussite optimal) ;
- Assurer la qualité du vignoble (choix adapté en fonction de la combinaison potentialités-terrain-marché)

COMMENT :

1. Établir un calendrier des actions :



Source : Le Vigneron Champenois, 2006

2. Examen et analyses de sol : primordial avant arrachage

Objectif de cet examen : connaître les facteurs limitants et limiter les contraintes de la parcelle. Comment réaliser un examen de sol efficace ?

> *fiche Examen de sol*

Les analyses de sol viennent compléter les informations du profil de sol.

Il est intéressant d'effectuer une analyse complète (granulométrie et chimie) avant plantation.

> *fiche Gestion fumure*

3. Dévitalisation :

Avant arrachage : sur les vignes où la présence de viroses (Court Noué...) est confirmée par test sérologique ELISA positif [cf. Passerelles].

- Produit utilisable : Glyphosate à la dose de 2880 g /ha avec utilisation obligatoire de panneaux récupérateurs
- Intervenir sitôt la récolte sur feuillage encore actif
- Soigner la pulvérisation, bien mouiller (200 l eau /ha) et traiter face à face.
- Traiter sans vent et éviter les dérives sur les vignes voisines.

4. Désinfection :

Cette lutte chimique ne peut être considérée que comme un complément des mesures de repos du sol et de dévitalisation de la vigne en place en cas de replantation. Elle est à envisager UNIQUEMENT pour les parcelles très atteintes et par un applicateur agréé.

5. Commande pépiniériste :

Afin d'obtenir précisément les caractéristiques voulues des plants, il est IMPÉRATIF de prendre contact avec le pépiniériste 18 mois à 2 ans avant plantation.

6. Arrachage :

Meilleure période pour l'arrachage : de février à avril.

En sol ressuyé sur TOUTE la profondeur de sol.

Essayer d'extraire le maximum de racines et de repousses éventuelles qui peuvent être des sources et des réservoirs à maladies du bois et court-noué.

Tous les travaux mécaniques qui suivent l'arrachage doivent aussi se réaliser en sol ressuyé. Dans le cas de travaux sur sol humide, le risque de dépérissement des plants est fortement accru.

7. Aménagement parcellaire (défrichage, terrassement, aménagement hydraulique) :

Prévoir de manière efficace drainages, fossés, fossés empierrés, retenues, trous perdus, pour améliorer l'écoulement et de l'évacuation de l'eau.

SINON risques de problèmes d'érosion, de mouillères, de pourrissement de la vendange, voire de déplants !

> *Prévoir rencontre avec le technicien et/ou l'entrepreneur.*

8. Fumure de fond :

> *voir fiche Fertilisation.*

9. Préparation de terrain :

■ EN PROFONDEUR :

Sous-solage impératif pour préparer une structure éclatée et poreuse pour les racines des plants. Comment ? en sol ressuyé et saturé en base (V.), à 80-90 cm de profondeur.

Par contre, éviter le défonçage (labour profond) qui remonte la terre plus lourde en surface et provoque beaucoup de déplants par asphyxie racinaire.

■ EN SURFACE :

Éviter le labour (technique de travail de sol très pointue)

Utiliser le cultivateur et le rotavator.

ENTRE ces deux types de préparation de terrain, laisser un couvert végétal voire installer un engrais vert.

10. Plantation :

■ Respecter les densités dictées par la réglementation ;

■ Avant la fin mai ou avant la fin juillet pour les plants en pots ;

■ Veiller à l'arrosage dès la mise en terre, à renouveler si besoin.

11. Entretien des plantations :

■ Pour les 1^{ères} et 2^{èmes} feuilles : travail de sol superficiel.

A partir de la 3^{ème} feuille, désherbants spécifiques possibles.

■ Éliminer les racines partant du greffon.

■ Protection des dégâts du gibier par des manchons.

■ Protection phytosanitaire contre le mildiou et l'oïdium : à prolonger jusqu'à début septembre.

Obligations administratives

En application de la réglementation en vigueur, tout arrachage et toute plantation de vigne est assignée à des formalités administratives auprès du Service de la Viticulture.

Seul le renouvellement de plants isolés ne nécessite pas de déclaration de replantation.

○ OUTILS DISPONIBLES :

■ Examen de sol,

■ Analyse de sol,

PASSERELLES :

■ Test ELISA (labo agréé VINIFHLOR) :

LNPV, 28, rue de Herrlischeim - BP 507 - 68021 Colmar cédex - Tél : 03 89 22 49 72

■ Service de la Viticulture

■ Pépiniériste

■ Entrepreneur

■ Groupement de développement viticole

○ QUELS ATOUTS ?

Techniques :

Le choix cépage/porte-greffe et la préparation du terrain sont les deux facteurs techniques les plus importants pour la réussite de la plantation et surtout pour sa gestion future (autant en qualité de produit qu'en économie de production).

Écologiques :

Une gestion de la fumure adaptée au sol évite déplant et pollution organique du milieu environnant.

Économiques :

Une attention portée sur l'adaptation de l'aménagement et de la fumure s'avère à long terme plus économique que l'utilisation de produits peu chers mais entraînant la mortalité à court ou moyen terme.